

Le troisième sujet de réflexion englobe les moyens d'intervention sur la question des droits humains. Plusieurs options s'offrent au Canada. Il est possible de maintenir une ligne dure et mettre en place des sanctions économiques comme dans le cas de l'Afrique du Sud. Il y a la variante diplomatique afin de ne pas heurter de front les susceptibilités étrangères. La promotion du commerce est une autre voie possible. Certains sont par contre septiques de l'influence que le commerce peut avoir surtout avec un pouvoir économique de puissance moyenne. En effet, l'équilibre entre le commerce et la défense des droits de la personne est difficile à atteindre. Il y a des choix de société à faire qui exigent des efforts et des coûts. Le discours en Asie qui considère la promotion des droits de la personne comme une ingérence nous touche car les marchés paraissent séduisants. Pourtant, ces arguments des élites sur la souveraineté des États manquent de profondeur. Le porte étendard des « Asian Values » tenu par ces élites est parfois contesté par certains groupes dans la société civile qui doivent être identifiés et encouragés. Les pays asiatiques étaient présents à la commission de 1948 pour la Déclaration des droits de l'homme qui tenait compte de l'ensemble des valeurs et des cultures. Notre vision sur les droits de la personne versus le commerce devrait être la même pour l'Amérique latine, l'Afrique et l'Asie même si l'on doit s'adapter aux différentes cultures. Une autre alternative est d'appuyer les organisations locales et les associations de base. Le consensus semble être qu'il faut utiliser un peu de chacune de ces approches mais de les adapter à chaque cas et à chaque pays.

Une parenthèse doit être ouverte sur la question de la relation entre le commerce et les droits humains. Un vif débat a tenté de trancher la question sur la nature de cette relation à savoir si un équilibre pouvait être atteint ou si nous avons affaire à une contradiction fondamentale. Certains sont d'avis que le commerce, sans être l'outil principal, peut aider à créer des conditions de vie meilleure et un climat favorable à un plus grand respect des droits de la personne. Il serait dangereux de compartimenter ces deux sujets. Il est non seulement possible mais aussi souhaitable pour ces individus que le Canada joue sur ces deux tableaux. D'autres affirment qu'il y a contradiction entre les intérêts des commerçants dont la recherche du profit n'est pas nécessairement un terrain favorable au respect des droits. Qui plus est, les retombées du commerce au Canada sont relatives. L'adéquation développement économique et justice sociale reste à prouver au Canada même alors comment prouver que le commerce va améliorer les conditions de vie des plus pauvres ? Concilier les deux est difficile dans la pratique. Le gouvernement canadien doit faire un choix qui implique la promotion des valeurs canadiennes et non simplement le commerce. La politique étrangère du Canada doit retrouver une certaine crédibilité auprès de sa population au risque de voir les positions radicales devenir plus populaires. En somme pour les tenants de cette pensée, un renversement de la façon d'agir des compagnies canadiennes (code d'éthique) doit s'opérer pour que le commerce contribue au renforcement de la défense des droits de la personne. Il est difficile de concilier ces deux points de vue mais les contradictions démontrent qu'une place plus grande doit être faite aux questions des droits humains par rapport au commerce. C'est peut-être un faux débat de dire que le commerce aide à promouvoir les droits ou au contraire qu'il est néfaste. Il faut plutôt chercher un cadre pour travailler en même temps et avec la même énergie sur le commerce et sur les droits humains.

Quatrièmement, il est apparu évident que le Canada se doit d'utiliser et d'encourager le multilatéralisme. Cependant, l'énergie pour influencer les décisions dans ces forums doit être dosée selon les organisations. La stratégie ne doit pas être la même pour l'OMC que pour